



EPLFPA
des Landes

**Centre de Formation Apprentis
Agricole et Horticole des Landes**
2915, route des Barthes
40180 Oeyreluy
Tél. : 05 58 98 70 93 Fax : 05 58 98 73 49
www.formagri40.com



Bac Pro Travaux Paysagers

Par la voie de l'apprentissage

Objectif de la formation

Le Bac Professionnel prépare à l'activité de Chef de chantier : sous la responsabilité directe du Chef d'entreprise, sa fonction consiste à participer à la conduite du chantier dans toutes ses phases, mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager, organiser et assurer le bon déroulement du travail des équipes. Il doit donc être exigeant et faire preuve d'autorité. Il gère également toute la logistique du chantier. C'est un métier varié pour lequel il faut aimer travailler physiquement, être mobile et disponible.

Organisation de la formation

La formation est organisée sur 3 ans à savoir : 18 semaines en CFA la 1^{ère} année, 21 semaines la 2^{ème} année et 22 semaines la 3^{ème} année, en alternance entre le CFA et l'Entreprise.

L'entrée directe en deuxième ou 3^{ème} année et les parcours personnalisés de formation sont possibles.

Les titulaires d'un diplôme de niveau 5 ou issus de Seconde pourront intégrer la 2^{ème} année du cycle.

Si vous êtes déjà titulaire d'un Bac ou au delà, vous pouvez être dispensé de certains modules généraux et préparer le Bac Pro Travaux Paysa-

gers en un an ou 2 ans dans le cadre d'un Parcours de Formation Individualisé.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

Conditions d'admission

Niveau - Age :

Vous devez avoir entre 16 et 26 ans ou 15 ans en sortant de la 3^{ème}

Le candidat souhaitant s'inscrire dans cette formation devra sortir de 3^{ème} ou être détenteur d'un CAP, d'un BEP, d'un BPA ou d'un Bac.

Un parcours de formation adapté sera proposé au candidat avec une durée pouvant varier entre 1 an et 3 ans selon son profil (cursus scolaire antérieur, expérience, âge et projet).

Maître d'apprentissage :

Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans une entreprise paysagiste privée, dans une collectivité, un établissement public, un syndicat inter communal ou une association pour la durée de votre formation (1 à 3 ans).

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !

Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel.

Le CFA vous convoque pour un entretien et des tests de niveaux et transmet à votre maître d'apprentissage potentiel son avis sur votre candidature.

Après consultation éventuelle du maître d'apprentissage, le CFA confirme votre inscription.

Le CFA ou la Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

Contacts : Corinne LAUGA : corinne.lauga@educagri.fr

Obtention du diplôme

La formation étant organisée en modules, elle vous permet de bénéficier à partir de la 1ère professionnelle du contrôle en cours de formation (CCF) qui compte pour moitié à l'examen. L'autre moitié de l'examen se déroule sous la forme d'épreuves terminales écrites et orales. Les candidats inscrits en 3 ans pourront valider un BEPA Travaux Paysagers sous forme de contrôle en cours de formation sur les 2 premières années du cycle.

A l'issue de la formation, l'établissement délivre une attestation valant CACES (R372-n° 1)

Débouchés

Insertion dans la vie active dans une entreprise privée ou une collectivité, ou chef d'entreprise. Poursuite d'études par la voie de la formation initiale scolaire, par apprentissage ou en formation adulte en BTSA. Vous pouvez également vous spécialiser dans un secteur professionnel « pointu », par un certificat de spécialisation ou

en préparant un Bac Pro dans une autre spécialité.

Autres formations de même niveau proposées au CFA ou au CFPPA des Landes

Le Brevet Professionnel « Productions Horticoles » par apprentissage et formation continue.

Le Brevet Professionnel « Responsable d'Exploitation Agricole » en formation continue

Frais à la charge de l'apprenti

- Frais de repas et d'hébergement.
- Chaussures de sécurité

Contenu de la formation

Le Bac Professionnel se présente sous forme de modules généraux et professionnels.

Les modules d'enseignement généraux sont communs à tous les Bac Professionnels. Ils proposent des méthodes d'information, de documentation, de communication, d'intégration sociale, de maintien physique.

Les modules d'enseignement professionnel développent des contenus scientifiques en lien avec la connaissance du matériel vivant. Ils préparent à l'acquisition de connaissances, de compétences techniques et de gestion d'un chantier.

Programme et horaire moyen en Seconde Professionnelle

Français	50 h
Economie - Histoire-Géo	70 h
Langue Vivante	38 h
EPS	36 h
Biologie	60 h
Maths - Informatique	70 h
Physique - Chimie	30 h
Aménagement	146 h
Agroéquipements	36 h
Chantier école	24 h
Soutiens - Examen	70 h

Programme et horaire moyen en 1ère et Terminale Bac Pro

Français/Documentation	113 h
Connaissance et pratique d'une langue étrangère	79 h
Education socio culturelle	56 h
Histoire/Géographie	80 h
EPS	70 h
Mathématiques	100 h
Informatique	20 h
Biologie/Écologie	57 h
Physique/Chimie	57 h
Chantier d'aménagement dans son contexte	71 h
Dimensions écologique, sociale, économique et culturelle des travaux paysagers	156 h
Organisation d'un chantier d'aménagement paysager	85 h
Travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères	98 h
Travaux d'implantation et d'entretien de la végétation	170 h
Utilisation des agroéquipements	28 h
Module d'Adaptation Professionnelle	50 h
Education à la santé et au développement durable	16 h
Enseignement à l'initiative de l'établissement	112 h